

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 52	PARIS. — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D. 5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercure. 6 41	1 14	6 03	— Erprel. 8			Sept-Ponts. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. 7 25	10 35	4 40	Cahors, halte. 7 48	11 40	5 18	Lamadelle. 7 50	11 44	5 21
Parnac. 7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. 5 45	8 15		Cieurac. 5 11	11 20	5 57	Montauban D. 7 40	10 49	4 54	Arcambal. 8	11 54	5 28	Tourac. 8 10	12 8	5 24
Luzoch. 7 18	1 47	6 44	M. Libos. — D. 8 40	3 15	8 55	Lalbenque. 5 20	11 39	6 11	Fonneuve. 7 40	10 49	4 54	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Puy-l'Évêque. 7 31	1 59	6 58	Fonnel. 8 48	3 15	9 3	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Albias. 7 51	10 58	5 3	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 44	Cajarc. 8 31	12 42	5 53
Duravel. 7 43	2 8	7 8	Sourac-Touzac 9 1	3 28	9 16	Borredon. 5 45	12 6	6 42	St-Géry, halte. 8 42	11 7	5 12	St-Martin-Lab. 8 42	1 13	6 6	St-Géry, halte. 9 3	1 32	6 31
Sourac-Touzac 9 1	3 28	9 16	Duravel. 9 10	3 38	9 26	Caussade. 5 55	12 16	6 56	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	Calvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	Conduché. 9 11	1 45	6 38
Fonnel. 8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 36	Réville. 6 5	12 25	7 8	Calvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Gastelfranc. 9 34	4 5	9 52	Albias. 6 13	12 34	7 18	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Vers. 9 34	2 29	7	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51
BORDEAUX. 8 6	2 29	7 32	Luzoch. 9 47	4 19	10 6	Fonneuve. 6 22	12 43	7 28	Cieurac. 9 29	12 18	6 24	Tourac. 9 44	2 36	7 1	Arcambal. 9 44	2 46	7 9
PARIS. — A. 11 46	4 18	2 49	Parnac. 9 57	4 30	10 17	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	Sept-Ponts. 9 42	12 30	6 36	Lamadelle. 9 58	3 9	7 14	Cahors, halte. 9 58	3 9	7 22
			CAHORS. — A. 10 25	5 1	10 47	BORDEAUX. 10 40	6 05	7 41	CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 48	CAPDENAC. A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Février.

LA VRAIE RÉPUBLIQUE

M. Dauphinot, élu président du centre gauche du Sénat, a prononcé à cette occasion un discours plein de sagesse et de bon sens. Il a affirmé d'abord le dévouement de ses collègues et le sien à la République, ce qui était pour ainsi dire superflu, car personne n'ignore les services rendus à la République par les membres du centre gauche. Il y a longtemps qu'ils ont déclaré que le seul terrain pour défendre utilement les grands intérêts du pays était celui des institutions républicaines. Si leurs efforts, pour rallier à cette forme de gouvernement tous les hommes d'ordre et tous les conservateurs, n'ont pas été couronnés de plus de succès, c'est moins à eux qu'aux républicains plus avancés et surtout aux radicaux qu'il faut s'en prendre.

C'est parce que nous sommes dévoués, autant que qui que ce soit, à la République, a dit M. Dauphinot, que nous voudrions la faire aimer et la consolider en la débarrassant des rêves, des utopies de l'intransigeance, des compétitions ambitieuses qui l'assiègent, et de ce zèle malencontreux qui, par des propositions incessantes et insolubles, nous éloigne des questions d'ordre, d'affaires, de travail qui importent à un si haut degré à la prospérité du pays.

M. Dauphinot n'a pas eu plus de peine à justifier le centre gauche du reproche qui lui est parfois adressé de s'isoler, de se retrancher dans un rôle purement négatif. Les « dissidences » qui le séparaient autrefois des autres groupes du Sénat n'ont plus aujourd'hui de raison d'être. Elles portaient principalement sur les questions religieuses ; mais aujourd'hui, on s'aperçoit, même dans

les rangs de l'union républicaine, que la politique de vexation à l'égard du clergé doit être abandonnée. Il est vrai que beaucoup d'opportunistes qui reconnaissent cette nécessité, éprouvent quelque embarras à renoncer à ce qu'ils ont appelé « la guerre au cléricalisme ». Bien des députés qui siègent à l'union des gauches s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont fait fausse route en s'attaquant aux convictions religieuses, mais la peur de ne pas être réélus, les menaces des comités de politiciens les empêchent souvent de suivre jusqu'au bout leurs bonnes intentions. Les sénateurs élus pour neuf ans ont une plus grande indépendance. Ils seraient impardonnables s'ils ne s'inspiraient pas de la volonté évidente de la grande masse des populations qui réclament sans se lasser la pacification religieuse.

Aussi M. Dauphinot a-t-il pu dire qu'il y avait dans le Sénat une majorité assurée dans toutes les questions militaires, religieuses, économiques, dans toutes celles en un mot qui intéressent le pays au premier chef.

Les trois groupes républicains du Sénat forment, comme il l'a rappelé si à propos, « un grand parti de gouvernement, respectueux de l'initiative de ses divers éléments, mais prêt aussi, si cela devenait nécessaire, à opposer toutes ses forces à la politique aventureuse, avide de bruit et de popularité malsaine, de ce parti extrême qui n'a jamais su que détruire et ne saura jamais édifier ».

Il serait à désirer au moment où une confusion de plus en plus grande règne dans le gouvernement, où l'on ne trouve à la Chambre que trois minorités également impuissantes pour le bien, capables seulement de

dresser à la portière de sa voiture et un cri de stupeur, échappé aux lèvres du lieutenant. Celui-ci, en effet, avait reconnu le père de la jeune fille qu'il aimait. Il ne s'était donc pas trompé... mais le comte était seul...
Qu'attendait-il de nouveau impôts pour 1888. C'est une nécessité à laquelle le pays et le Parlement ne pourront pas échapper. (Profonde sensation prolongée.)

Quelle que soit la part qui nous soit réservée dans l'œuvre qui s'accomplit, songeons à ce qu'on attend de nous, et n'oublions pas que c'est dans l'accord que je viens de signaler, dans le travail encouragé, libre surtout, dans une politique financière claire, nette, précise, exempte d'expédients, dans la stabilité, la fermeté gouvernementales, que nous trouverons les moyens d'atténuer et de faire disparaître, un jour, les crises de toute nature, dont notre cher pays est si profondément troublé.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance de samedi a été consacrée aux budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'imprimerie nationale.

Sur le budget des chemins de fer de l'Etat, M. de Soubeyran soutient la nécessité de céder le réseau de l'Etat à l'industrie privée pour équilibrer le budget.

L'amendement est repoussé par 381 contre 170. Le budget des chemins de fer est adopté.

M. Deberly propose d'augmenter le chapitre 5 du budget des finances qui a réservé 100 millions pour le fonds d'amortissement.

M. Dauphinot déclare que c'est impossible, faute de temps matériel pour le budget actuel, mais il faut s'attendre à de nouveaux impôts pour 1888. C'est une nécessité à laquelle le pays et le Parlement ne pourront pas échapper. (Profonde sensation prolongée.)

compte de toute son insécurité. Il n'oserait jamais raconter à ses amis, — qu'il avait si lestement abandonnés, — ce qu'il lui était arrivé, car ils ne manqueraient pas de le traiter de visionnaire et d'insensé.

Le jeune homme en était là de ses réflexions et il allait retourner en arrière, quand il fit un soubresaut de stupeur. Il venait d'entendre au loin, sur la route déserte, le bruit cadencé de sabots de chevaux trottant régulièrement et le roulement rapide d'une voiture ; en même temps une fleur emprisonnée dans le verre d'une vitre à biseau, scintilla dans l'obscurité.

Fabrice s'était jeté brusquement dans l'ombre. Il voulait voir sans être aperçu. Bientôt il n'en put plus douter. C'était bien la voiture d'où l'appel était parti. Le lieutenant se mit sur le bas côté de la route, prêt à s'élaner quand l'équipage passerait devant lui. Il voulait savoir s'il s'était trompé ou s'il avait deviné juste.

Les chevaux avaient le trot allongé et rapide. Le landau fut bientôt à l'endroit où l'officier se dissimulait. Quand la voiture passa, le jeune homme se précipita sur le marchepied avec la légèreté du cavalier habile à se mettre en selle et se tenant à la poignée, il regarda dans l'intérieur du véhicule que la lanterne éclairait de sa lumière blanche.

Deux cris retentirent à la fois. Un cri de terreur poussé par le comte qui se crut attaqué en voyant la figure de Fabrice se

M. Deberly prend acte de la déclaration si grave du ministre. Après un échange de conversation entre M. Wilson et M. de Soubeyran, le chapitre 5, réduit de 25 millions pour le fonds d'amortissement est adopté. Ainsi l'ensemble du budget des dépenses est adopté à l'unanimité par 374 votants.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

ASSOCIATION

DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE CAHORS

Cette Association a tenu, samedi dernier, son Assemblée générale, dans le parloir du Lycée, sous la présidence de M. Lurguie. La parole a été donnée à M. Sirech, trésorier, pour la reddition de ses comptes, dans lesquels on trouve d'une manière exacte la situation de la Société. Il résulte de ce compte-rendu que l'Association est dans un état prospère et que, malgré quelques défections, peu nombreuses d'ailleurs, le nombre de ses membres, et par conséquent l'importance de ses ressources, va toujours en augmentant. On y voit qu'elle comptait à la fin de l'année 1886, cent soixante-quatre adhérents, auxquels il faut joindre, pour 1887, dix membres nouveaux qui ont demandé à en faire partie. Cette Société peut donc se considérer maintenant comme définitivement fondée. Cinq membres de son Comité devaient être renouvelés, l'Assemblée n'a pas cru devoir confier à des membres nouveaux le soin de l'administrer, et les anciens ont été réélus à l'unanimité. Ce sont MM. Bilières, Louis Combarieu, Gaston, Sirech et Talou.

— Vous n'avez vu personne, Jean ? demanda M. de Crüber au cocher.

— Nom, monsieur le comte... Je n'ai aperçu âme qui vive depuis que nous sommes partis.

— J'ai vu cependant quelqu'un tout à l'heure... On est monté sur le marche-pied.

— Pendant que la voiture marchait ?

— Pendant que la voiture marchait.

— C'est singulier, murmura Jean, je n'ai rien vu. Si M. le comte veut tenir les chevaux un instant, je vais m'assurer.

En même temps le domestique sautait d'un bond sur la route.

Le comte s'était mis à la tête des animaux, qui se secouaient, très agacés.

Jean courut en arrière et disparut bientôt dans l'ombre.

L'inquiétude du comte se changeait en anxiété. Si cet homme s'était trouvé là sur son passage, à cette heure et dans cet endroit, c'est donc qu'il le surveillait, qu'il avait surpris le secret de la cachette de Wilhelmine ?

Qui était cet homme ? quelles étaient ses intentions ? Dans quelles circonstances l'avait-il vu ?

Autant d'interrogations qui se pressaient dans le cerveau du fonctionnaire prussien et qui lui tourmentaient l'esprit.

Que n'eût-il pas donné pour rattrapper cet homme, pour savoir qui il était, pour apprendre ce qu'il voulait !

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

90

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

I

LES RÊVES DE FABRICE

Le jeune homme eût été bien embarrassé de le dire.

En quoi cela le toucherait-il ?... Pourquoi s'était-il plus ému que ses camarades du cri de détresse poussé ?...

Il avait toujours dans l'esprit la pensée de la jeune fille entrevue au ministère de la guerre et à l'Élysée... C'est pour cela qu'il était allé s'imaginer que c'était sa voix qu'il avait entendue... N'était-ce pas mille fois fou ? Cette hallucination ne dépassait-elle pas en absurdité tout ce qu'il avait lu dans les romans sur la prescience, la divination en quelque sorte des amoureux ?...

Reviendrait-il le lendemain ?... Persisterait-il dans cette poursuite insensée, dans ce métier d'agent de police volontaire qu'il avait embrassé ? Sûrement non. La nuit le calmerait.

Il s'était lancé en avant sans en penser plus long dans le premier moment de la surprise, mais maintenant qu'il pesait sa conduite il se rendait

Le banquet traditionnel avait lieu, le soir même, à l'hôtel Tailhade où une table élégamment servie attendait trente-sept convives. Dès l'entrée, on remarquait et on allait saluer le sympathique colonel Lanes, du 57^e de ligne, et, heureux de le voir, on le remerciait chaleureusement d'avoir fait le voyage de Bordeaux pour assister à la fête. Au dessert, les conversations, animées et joyeuses, se sont tuées. Le silence s'est fait. C'est le moment où le président, M. Lurguie, se lève pour prononcer son discours annuel. C'est là un des attrait et des plaisirs attendus de cette réunion; et, une fois de plus, l'attente n'a pas été déçue. Dans quels termes émus il a su regretter les camarades disparus ! Avec quel tact et quelle mesure louer les camarades nouveaux ! Que de grâce et de bon sens dans ses conseils ! Les applaudissements unanimes qui ont souvent interrompu son discours, ont dû lui prouver qu'on ne se lasse pas de le voir à la tête de l'association et de l'entendre. Il doit trouver, dans ces cordiales manifestations, le témoignage le plus sincère de la sympathie et de la reconnaissance qu'il éveille. M. le proviseur a parlé après lui. Nous sommes heureux de constater qu'on a applaudi sans réserve ses aperçus piquants, ses nobles affirmations et surtout la fin chaleureuse et émue de son allocution. Voici, d'ailleurs, ces deux discours :

Discours de M. Lurguie, président

Messieurs et Chers Camarades,

Le 14 juillet dernier, Émile Bourderie, juge au tribunal d'Aubusson, tombait frappé à mort par la balle d'un assassin. En recevant cette terrible nouvelle nous fûmes consternés; bientôt après nous apprenions avec stupéfaction, que l'auteur de ce crime inexpiable avait voulu se venger de la perte d'un procès soutenu contre lui, quelques années avant, par notre camarade en qualité d'avoué. Jamais un sort funeste fut-il moins mérité ! Au cours du procès criminel qui suivit cette sanglante catastrophe, un honorable député, ami de la victime, disait : Si l'on était venu m'annoncer, sans me nommer personne, qu'un de mes amis venait de mourir de mort violente, jamais ma pensée ne se fût portée sur Émile Bourderie. Celui-là le connaissait bien : notre ami était en effet la douceur et la bonté même. Il poussait jusqu'à scrupule le plus raffiné la probité professionnelle. Comment aurait-il pu faire le mal, lui qui avait tant de peine à le soupçonner chez les autres ? Il aimait les humbles, les faibles, les petits, qui d'ailleurs le lui rendaient bien, et, détail touchant, un instant avant d'être frappé, il était au milieu des enfants de l'asile hospitalier d'Aubusson, qui le comptait parmi ses administrateurs, distribuant à ces déshérités, avec de douces paroles, et des conseils paternels, quelques friandises et quelques jouets.

Depuis quelque temps, il avait de sombres pressentiments; il se sentait poursuivi par une haine implacable; aussi avait-il perdu sa gaieté, cette humeur joviale qui faisait le charme de ses relations. Mais en face du danger qui le menaçait, son âme était restée sereine et sa bienveillance entière. Loin de réclamer les sévérités de la loi contre les persécutions de son ennemi, il intercédait pour lui, peu de jours encore avant sa mort, et s'efforçait de lui épargner des poursuites fondées sur la publication d'un libelle diffamatoire dont la violence devait faire redouter de la part de son auteur les derniers excès.

Tel est l'homme qui a trouvé la mort dans le plus odieux guet-à-pens. Sa fin tragique a plongé dans la désolation une jeune femme, un fils dévoué, une pauvre mère qui ne vivait que pour cet enfant chéri, dont la tendre piété filiale, faisait la joie de ses vieux jours. Inclignons-nous, Messieurs, avec respect devant cette immense douleur, et saluons la mémoire de cette noble victime du devoir professionnel.

Messieurs, le Lycée de Cahors vient de perdre le doyen de ses maîtres, M. le professeur Bourdon. M. Bourdon ne faisait pas partie de notre association; peut-être ignorait-il qu'un article de nos statuts donne à nos professeurs les mêmes droits qu'à leurs élèves; quoiqu'il en soit, la plupart d'entre vous ont suivi ses leçons, aussi ai-je pensé que vous ne me sauriez pas mauvais gré de donner en votre nom, à sa mémoire, un souvenir reconnaissant.

Pendant quarante années, M. Bourdon a exercé ses fonctions dans les diverses classes de grammaire de notre Lycée. Il appartient à d'autres, plus compétents que moi, d'apprécier son enseignement; tout ce que je peux dire en rappelant mes souvenirs d'élève, c'est que

son cours avait pour nous un attrait particulier. Il savait soutenir l'intérêt dans les questions les plus arides, et égayait parfois la monotonie de son sujet par les plus spirituelles saillies. Lorsqu'il prit sa retraite, après plus de cinquante années passées dans l'Université, il resta au milieu de nous, dans cette ville qui depuis longtemps déjà était devenue son pays d'adoption. Il y était connu, aimé, estimé de tous, aussi ses concitoyens ne tardèrent-ils pas à l'envoyer siéger dans leur conseil municipal. Cet honneur ne fut pas de bien longue durée; il survint un malentendu, et l'électeur capricieux le rendit à ses chères études. Il accepta son congé avec philosophie; c'était un esprit libre. Je crois même qu'il en a ri, étant donné sa belle humeur inaltérable, et son penchant à ne rien prendre au tragique. Puis il avait tant fréquenté les anciens — il connaissait si bien Socrate et Aristide — qu'il dut certainement se dire que la République athénienne était peut-être trop vantée; — qu'au point de vue de la douceur des mœurs, la République française valait beaucoup mieux, puisqu'on pouvait y encourir, sans de bien grands dangers, la disgrâce du peuple. — Et alors il suivit le conseil de Candide, il cultiva son jardin, surtout le jardin des racines grecques, et se reprit à piocher Aristophane, en commençant par les *Nuées*.

M. Bourdon était un helléniste distingué; je ne l'apprendrai à personne. Il laisse une traduction complète des œuvres d'Eschyle et de Sophocle. C'est le fruit d'un labeur de près de quarante années, c'est dire avec quel soin l'ouvrage fut composé. Le manuscrit est rempli de notes et contient une traduction interlinéaire. Ce dernier détail révèle le scrupule de l'auteur, son amour de l'exactitude et de la vérité, en même temps que son respect pour ses modèles. Il donne aussi à penser que le vieux professeur n'a pas voulu seulement faire une œuvre utile aux érudits, et capable de défier la critique, mais qu'il a tenu surtout à faciliter aux jeunes élèves de l'avenir la connaissance de ces chefs-d'œuvre des lettres antiques qui avaient fait l'objet de l'admiration de toute sa vie.

Il a légué à la ville de Cahors son manuscrit et les fonds nécessaires pour faire face aux frais de la publication dont il a voulu que le profit fut employé au soulagement des pauvres recueillis dans son hospice. Il a donné ainsi un éclatant témoignage de l'attachement qu'il avait pour son pays d'adoption et de son désir de s'acquitter envers lui pour l'accueil sympathique qu'il y avait reçu. Notre cité reconnaissante et flattée du mandat qu'il lui a confié, accomplira pieusement ses volontés, et ses pauvres le béniront.

Messieurs et chers camarades,

Nous avons encore cette année des gains précieux à enregistrer. Depuis notre dernière réunion des adhésions nombreuses nous sont parvenues. Vous l'avez entendu tout à l'heure dans notre Assemblée générale. L'an dernier, nous faisons accueil aux belles-lettres dans la personne d'un des plus sympathiques parmi les jeunes maîtres de l'université. Aujourd'hui, c'est le tour de la haute éloquence et de la politique transcendante; mieux encore, de la vertu militaire et de la gloire des combats. Nous comptons en effet, parmi nos nouveaux camarades, M. Charles de Freycinet, ancien président du conseil des ministres, le capitaine Albert de Colomb, le glorieux mutilé de Bang-Ho. M. Charles de Combarieu, ancien médecin principal, commandeur de la légion d'honneur, le commandant de Latour du 11^e de ligne, le capitaine Soulié de Bru du 7^e. On n'est pas plus heureux. La politique et le Tonkin, voilà certes, Messieurs, des sujets dont il serait difficile de dire, qu'ils sont de ceux qui nous divisent le moins. Écartons donc cette coupe de nos lèvres, et n'essayons pas de tracer un chapitre de notre histoire contemporaine. Laissons ce soin à l'avenir; cette œuvre exige la reculée. Ce que dira l'histoire de notre époque, quels jugements elle portera sur les hommes et sur les choses de notre temps, je l'ignore; mais il me semble qu'elle sera terriblement compliquée. Aussi je plains de tout mon cœur nos camarades du xx^e siècle qui devront ajouter le bagage du xix^e à celui des dix-huit autres qui l'ont précédé et que nous trouvons déjà bien lourd. Quoiqu'il en soit, ils apprendront qu'en l'an 1870, l'année terrible, M. de Freycinet fut associé par notre illustre camarade Gambetta à l'œuvre gigantesque de la Défense Nationale; — que pendant les quinze ou seize années qui suivirent *quindécim annos, longe hominis ævi spatium*, comme disait récemment M. le président de la République, après Tacite, le même M. de Freycinet fut souvent ministre, et souvent président du conseil, et que, pendant la même période, il conçut et fit exécuter un plan fameux de travaux publics où Cahors n'était point oublié.

Mentionnera-t-elle cette impartiale histoire, que M. de Freycinet était un ancien élève du Lycée de Cahors; peut-être bien que non;

mais les archives de notre Association en garderont précieusement le souvenir.

Ce fut avec une grâce parfaite et un véritable empressement qu'il nous accorda son concours; nous en fûmes touchés, mais non surpris. En effet ses éclatants succès, loin de lui faire oublier les années laborieuses, au collège, avaient dû bien plutôt lui rappeler souvent que c'était en traduisant beaucoup de grec et de latin qu'il avait appris à si bien parler en Français, et qu'il avait trouvé le secret de cette éloquence si persuasive, de ces qualités si françaises: la clarté et l'éloquence, le tact et le goût, qui sont la marque caractéristique de son talent.

C'était alors une grande époque pour notre vieux Lycée: il s'appelait le Collège Royal de Cahors; il était un gros personnage, un grand seigneur: il avait de nombreux vassaux: Montauban et Rodez, Périgueux et Agen lui payaient tribut; on y venait d'Auch, de Nérac, de Condom. Ses maîtres c'étaient les Vacherot, les Saissset, les Berger; ses élèves: Freycinet, Charles de Combarieu, son frère Félix, le vaillant marin, depuis député, aujourd'hui trésorier général, et tant d'autres encore sans oublier aucun de ceux qui vivent plus près de nous ont l'habitude de venir s'asseoir à notre table, entre autre notre excellent camarade M. Lacroix, en face de qui j'avais l'honneur et le plaisir de dîner l'an dernier. Il nous manque cette année, M. Lacroix; serait-ce qu'il aurait trouvé le temps trop froid ou le voyage trop long? Je n'en crois rien; il n'est pas homme à s'arrêter à d'aussi minces détails quand il s'agit de passer une bonne soirée avec des camarades et de vieux amis. Je le soupçonne plutôt d'avoir senti que j'avais un compliment à lui faire et de s'être modestement dérobé. N'importe, il n'y échappera point. Je proclamerai donc bien haut que M. Lacroix, maire de Condom, vient de recevoir les palmes académiques, et j'ajouterai que jamais distinction honorifique ne fut plus justement acquise, car jamais homme ne fut plus dévoué à l'Université et à notre association.

Un étranger de marque disait un jour: « Lorsque j'entends mal parler des Français, si je gage que c'est un Français qui parle, neuf fois sur dix je suis dans le vrai ». Ce n'était là sans doute qu'une boutade. S'il était vrai cependant qu'au chauvinisme d'antan eût succédé un goût maladif pour la critique à outrance et pour le dénigrement systématique, nous devrions nous hâter d'en guérir. Le remède, au surplus, est facile à trouver: il suffit de penser à notre vaillante armée.

Ici, Messieurs, je vous prie de me relever pour un instant de la promesse que je vous faisais tout à l'heure à propos du Tonkin. J'ai à vous raconter un épisode émouvant dont vous entendrez le récit avec un juste sentiment d'orgueil:

Au mois de mars 1885, nos troupes campaient en avant de Lang-Son. En quelques semaines, une poignée d'hommes, 600 à peine, partis de Bac-Nin, avaient atteint la Porte de Chine, après des combats meurtriers et des efforts inouis. Négrier les commandait. Le jeune et intrépide général pouvait se croire maître du pays. L'ennemi avait fui de tous côtés. Mais l'empire des Fils du ciel est fécond en surprises. Le 23 mars, nos troupes étaient enveloppées par une armée innombrable. Combien étaient-ils? 50,000 au moins, cent mille peut-être. Nous pouvions croire ces chiffres, c'est un anglais qui les donne. — On était à Bang-Ho. Il fallait rompre à tout prix les lignes chinoises, et soutenir le choc de ce flot toujours grossissant. On se battit avec acharnement — un contre dix. — Le 11^e régiment de ligne fit des miracles de bravoure. Trois fois il donna l'assaut aux tranchées de Bang-Ho sans pouvoir les enlever. Pendant la troisième action, un de ses lieutenants, le jeune Albert de Colomb, tombe, le pied fracassé par une balle, et tandis que l'armée s'éloigne, il reste cloué sur le champ de bataille; il allait être infailliblement massacré. Heureusement, deux soldats de son corps passent auprès de lui; ils le relèvent et l'entraînent dans un bois voisin, où il retrouve quelques-uns de ses hommes qui étaient venus chercher là un abri contre le feu meurtrier de l'ennemi. Il rétablit leur moral ébranlé, les dispose pour le combat, et ordonne la retraite dans la direction d'où part le bruit du canon. Pendant quatre heures, porté par deux hommes qui se relevaient, il dirige la marche au milieu de fourrés impénétrables, sur un sol tourmenté. On arrive enfin en vue de l'armée: elle combat au sommet d'une falaise abrupte; pour la rejoindre, il faut gravir une pente de cinq à six cents mètres, constamment balayée par les projectiles de l'ennemi. Ses braves soldats n'ont pas une seconde d'hésitation. Ils chargent sur leurs épaules leur précieux fardeau et commencent, sous une grêle de balles, leur terrible ascension. Ils grimpent plutôt qu'ils ne marchent. Cependant leurs forces s'épuisent dans cet effort surhumain, et leur intré-

pide lieutenant, traînant son pied mutilé, est obligé à son tour de ramper sur les mains et sur les genoux et d'avancer en s'accrochant aux broussailles et aux rochers. On parvient à gagner le sommet, mais ce n'est point encore le salut. Les projectiles pleuvent toujours. Albert de Colomb est épuisé. On le hisse sur un cheval qui est tué sous lui. On le place sur un brancard de bambous qui, en un instant, est brisé par les balles. Alors, dans un suprême effort, ses hommes l'enlèvent et, marchant sous une pluie de fer, le transportent à demi mort auprès du général en chef. Cette petite troupe était sauvée, grâce à l'indomptable énergie de son chef et à l'admirable dévouement de ses soldats, grâce à l'héroïsme de tous.

La blessure du lieutenant de Colomb pouvait être mortelle. Il dut se résigner à subir l'amputation. Ainsi finissait prématurément sa carrière, si courte, mais déjà si brillante. Lieutenant et décoré après le combat de Lan-Kep, M. Albert de Colomb quitta l'armée avec le grade de capitaine, juste récompense de ses services et de sa haute valeur. Il est resté inconsolable de cette retraite forcée. Ah! que nous comprenons bien ses regrets! Il avait fait un beau rêve, et ce rêve s'évanouissait. Petit-fils d'un colonel de l'ancienne armée française, chevalier de St-Louis, fils du vaillant général qui commandait à Patay les mobiles du Lot, il avait trouvé dans le sang de sa race, avec l'intrépidité et la bravoure de ses ascendants, leur ardente passion pour le noble métier des armes. Ainsi le veut la loi de l'hérédité, loi tantôt funeste, tantôt bienfaisante, qui déchaine parfois sur notre pauvre humanité les plus grandes misères, mais qui souvent aussi assure dans le monde la transmission des plus belles vertus.

M. de Colomb trouvera au milieu de nous des frères d'armes, des anciens qui se sont signalés, eux aussi, par leur bravoure sur les champs de bataille des deux mondes. Il sera de cœur avec nous pour fêter la promotion de nos excellents camarades, les colonels Combarieu et Lanes, au grade d'officiers de la Légion d'honneur et pour prédire et souhaiter, dans un avenir prochain, à ces vaillants officiers, les étoiles de général.

Messieurs, pour la première fois nous avons la bonne fortune de recevoir à notre table nos jeunes camarades encore sur les bancs du Lycée. Souhaitons-leur la bienvenue.

Mes jeunes amis, en vous conduisant au milieu de nous, votre excellent proviseur n'a pas seulement voulu vous ménager un plaisir; avec son sens si vif et si délicat de tout ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, il a pensé que vous pourriez aussi recueillir dans cette fête de famille d'utiles enseignements. Il a eu raison. Mais puisqu'il s'agit de vous faire entendre une leçon, je m'empresse de constater mon insuffisance et de regretter de ne pouvoir emprunter pour un instant à vos maîtres leur parole autorisée. Dans les sujets divers qu'a touchés cette modeste causerie, écrite à la hâte pour un auditoire bienveillant et indulgent, eux seuls seraient capables de trouver la matière de développements dont l'ampleur magnifique charmerait vos esprits en élevant vos cœurs. Eux seuls pourraient vous montrer, dans une de ces généralisations brillantes qui leur sont familières, l'humanité toujours en marche et la France toujours en avant.

Mon ambition est moins haute; aussi me bornerai-je à de plus simples aperçus. Au collège, vous sentez naître et grandir dans vos âmes le sentiment de la solidarité; au milieu de nous vous verrez ce sentiment s'élargir, s'étendre d'une génération à l'autre, et devenir une des plus touchantes manifestations de cette grande vertu qui fit son apparition dans le monde, il y a dix-huit siècles, et dont le culte est l'honneur des temps modernes: la Fraternité. Au collège, vous apprenez à travailler et à suivre la loi sacrée du devoir. C'est bien. Toute la vie est là. Que vous dirai-je encore? Je citais tout à l'heure *Candide*. Vous ne l'avez pas lu. Vous le lirez peut-être plus tard; en attendant, vous pouvez m'en croire, la conclusion de cette lecture serait que tout est pour le mieux dans le meilleur des Lycées du monde, et que si le temps employé à faire des thèmes et des versions n'est pas absolument le meilleur temps de la vie, il n'en est pas non plus le pire.

Je bois à la santé de nos jeunes camarades.

Discours de M. Garrigues, proviseur

Messieurs,

Convie pour la deuxième fois à ce banquet, je suis heureux de me lever encore au nom du Lycée pour saluer et remercier ses anciens élèves qui continuent à l'entourer de leurs sympathies reconnaissantes et de leur patronage efficace; qui l'aiment et lui restent fidèles parce qu'ils le connaissent, et veulent bien former autour de lui, comme une garde d'élite, une garde d'honneur dont il a le droit d'être fier.

Je vous remercie, Messieurs, pour moi, pour mes

collaborateurs, pour tous les enfants du Lycée admis ce soir à votre table par délégation librement élue, sur la proposition d'un de vos vice-présidents, M. le docteur Caviolle, dont ses jeunes clients apprécient tant la constante sollicitude, parce qu'ils sentent que, de même nature que la vôtre, Messieurs, elle n'est ni simulée, ni banale, ni fade.

Leur tunique évoque dans notre esprit l'agréable souvenir de nos jeunes années : nous nous revoyons en eux tels que nous étions autrefois, car les mœurs d'un peuple ou d'une région changent moins vite que ses lois ou ses frontières. Il y a deux sortes de manières, toujours correct, grave, noble, tiré comme on dit à quatre épingles, portant sur ses gants, sa fraise et ses manchettes toutes les senteurs d'un muguet, presque joli dans son flegme tranquille, faisant des saluts ou plutôt des révérences comme à la contre-danse ; sans battements de cœur irrésistibles ou précipités, donnant des poignées de main à l'anglaise, bien pensant du reste en général, docile et déjà dompté, incapable de s'embarquer étourdi dans quelque folle équipée, content de soi et des autres, pourvu que rien ne vienne rompre l'équilibre quelque peu factice des opinions et des préjugés qu'il a reçus, ni déranger le laborieux et savant artifice de son ajustement ou de sa parure.

Je ne voudrais point déprécier ce type qui ne se rencontre guère sur les bords du Lot, ni de l'Aveyron, où le goût est robuste et sain, ni mépriser l'élégance et la politesse, offensent l'habit ou la forme, une vieille prude dont il n'est pas prudent de médire ; mais je lui préfère un autre modèle que nous connaissons tous, plus conforme au génie des Gaulois et des Francs, l'écolier qui donne peu de temps au soin de sa personne, assez mal peigné ou liché, une vieille prude dont il n'est pas prudent de médire ; mais je lui préfère un autre modèle que nous connaissons tous, plus conforme au génie des Gaulois et des Francs, l'écolier qui donne peu de temps au soin de sa personne, assez mal peigné ou liché, riche de dévotion pour que la plus amère expérience n'en tarisse point la source ; pourvu de tant d'illusions généreuses que la vie ne puisse jamais les arracher toutes ; enivré de jeunesse, rêvant confusément de gloire et de justice, de liberté et de fraternité ; préférant au mouvement mécanique de haut en bas, au coup de pompe britannique, l'étreinte à la française qui fait courir la cordialité de la main au cœur, timide et gauche, candide et malin, avec un pantalon trop court, une tunique trop étroite, le képi légèrement incliné vers l'oreille droite, simple et crâne, la première ébauche de l'officier et du trouper français.

L'éducation du Lycée le met aux prises avec les réalités. La Science d'abord chasse les fantômes de la nature où ils n'ont point de place, comme de l'esprit où ils n'en devraient point avoir. L'éloquence et la Poésie font vibrer son âme à toute grande pensée, à tout noble sentiment. L'Histoire et la Philosophie lui apprennent la valeur et le respect de la personne et de la liberté sous toutes ses formes. Car la liberté n'est pas une partie du programme universitaire, elle en est l'essence et l'âme. Ceux qui ont la hardiesse de prétendre que nous opprimons la conscience des enfants de la France, de telle sorte qu'il faudrait passer les mers pour trouver des maîtres qui la respectent, ne méritent d'autre réponse que les deux mois célèbres des Provinciales : « *Mentiris impudentissime* ». Les leçons du Lycée ne comportent ni le scepticisme ni le libertinage d'esprit, ni le sarcasme ou la raillerie frivole contre les religions historiques. La dignité de nos maîtres régnent aux insinuations, aux restrictions mentales, aux phrases ambiguës, telles que : — nous pourrions si nous voulions — ou, — si l'on nous prenait envie de parler. — Elle n'admet ni réticences, ni formules équivoques. L'enseignement du Lycée, s'il dit parfois les paroles de l'heure présente, ne les cherche pas, et se tient bien haut au-dessus des partis dans la région sereine des vérités éternelles. Nos élèves apprennent de nous, il est vrai, que la France est une démocratie ; que l'homme ne vaut que par ses œuvres ; que les individus comme les peuples doivent défendre par l'effort continu leur vie et leur place au soleil ; que depuis Adam, ce cruel homme, nous sommes tous égaux en droits et frères, que la noblesse et la bourgeoisie ont leurs racines dans le peuple, comme les arbres dans le sol qui les alimente ; qu'ils ne doivent pas dédaigner leurs pères parce qu'ils manient la terre, le fer ou le bois, mais considérer plutôt leurs mains calleuses, avec une plus légitime fierté et les baiser avec une piété filiale plus tendre encore ; que le Lycée n'est pas l'école d'une caste, mais l'école de la nation tout entière, des petites gens et des gens de peu, du ver à soie qui commence sa lente évolution comme du brillant papillon qui l'achève.

N'est-ce pas des rangs les plus pressés du peuple qu'est sorti le plus glorieux enfant de Cahors, l'incarnation de la Patrie et de la résistance à l'ennemi, celui que vous avez connu, coudoyé, soutenu, aimé, dont la mémorable constance sauva l'honneur du pays et posa la première pierre du relèvement national en lui donnant pour ciment le sang de la France ? Que son nom reste pour nous une exhortation et une leçon. Il ne se faisait point fort de résoudre en cinq minutes les questions sociales, politiques, religieuses ; il était aussi prudent que ferme. Que nos mandataires à tous les degrés s'inspirent de son grand sens, non moins que de son grand cœur ; que son souvenir nous garde tous, avec l'aide de Dieu, de l'infatuation, cet absolu dédain d'autrui, cette plaine, tranquille, souriante, extatique adoration de soi-même, de son propre

fond et de sa propre forme, qui procure de si doux rêves et crève si ingénument et si agréablement les yeux !

Vous avez une part, Messieurs, dans l'éducation de vos jeunes camarades ; qu'ils jettent seulement les yeux sur votre annuaire : il y a des listes plus longues, car vous ne datez que d'hier, mais je n'en connais pas de plus brillantes. A côté des noms historiques de Léon Gambetta et de Charles Saulses de Freycinet qui l'avait précédé sur vos bancs, et avait obtenu en'autres prix, ceux de récitation, de thème grec et de vers latins, ils pourront lire ceux des hommes les plus considérables de la région, leurs heureux émules d'antan, maintenant officiers supérieurs, magistrats, sénateurs, commerçants, industriels, laboureurs, professeurs, médecins, conseillers généraux, fonctionnaires de tout ordre. Permettez-moi, pour l'instruction de vos cadets, de citer un peu au hasard quelques noms que j'ai relevés dans les vieux palmarès, ce livre d'or du Lycée.

J'y trouve ceux de deux maîtres respectés, vétérans de l'honneur et du labeur universitaires, Léon Anglarès et Théodore Périer ; celui du trop modeste secrétaire de votre Association, François Cangardel, si souvent appelé sur l'estrade ; ceux de Cambres Vincent, président du Conseil général, de Pierre Dufour de Vers, père d'un des plus distingués parmi les jeunes élèves que le Lycée peut montrer avec orgueil ; d'Eloi Béral, du colonel Lannes, de Charles Caviolle, Clary-Bousquet, Arnauld frères, Izarn Louis, Salbant Edouard, Valette François, Paul Armand, Gustave Larroumet. Je ne cite pas les jeunes et j'en passe beaucoup parmi les autres ; mais je m'en voudrais d'oublier, et vous ne me pardonneriez pas d'omettre, dans la classe même de Gambetta, le nommé Billières Jules, de Cazals, qui raffa presque toutes les couronnes en rhétorique, et un certain Lurguie, de Luzech, ce me semble, qui, bien qu'appartenant à la section des sciences, commençait dès lors à mériter le prix de discours français. Vous le lui avez décerné depuis, par acclamation, si souvent et si justement, dans ces banquets, que je proposerais volontiers, tout en le laissant concourir chaque année, de le mettre hors classe une fois pour toutes.

Je termine par un vœu : que les jeunes gens qu'élève aujourd'hui le Lycée et ceux qu'il élèvera demain, soient dignes de vous, Messieurs, dignes des générations qui les ont précédés ; et que, pendant un des hivers de ce vingtième siècle, dont parlait notre président tout-à-l'heure, quand seront tombées cent fois les feuilles des grands platanes qui ont abrité votre adolescence, lorsque les médecins qui ont charge pourtant de nous faire vivre, nous auront laissé mourir, lorsque les os des plus jeunes convives de ce banquet fraternel ne seront depuis longtemps que terre et cendres, quand tout sera changé au Lycée et autour du Lycée, excepté les cœurs et le bronze magnanime, impérissable, devant lequel s'inclineront toujours fièrement les armes et le drapeau de la France. — qu'alors un de vos arrière-neveux, Messieurs, un des miens peut-être, héritiers de vos noms respectés et témoins de notre passage parmi les hommes, remplisse la coupe du vin de vos coteaux régénérés, délivrés à jamais de l'invisible ennemi, qu'il la lève à son tour et boive d'aussi grand cœur que je le fais aujourd'hui, aux ancêtres, aux promoteurs et fondateurs de l'Association amicales des anciens élèves du Lycée de Cahors.

Après ce discours, M. Lurguie communique un télégramme envoyé par M. Paul Armand, professeur d'histoire au Lycée de Marseille, dans lequel il exprime ses regrets de ne pouvoir assister au banquet, mais qu'il est de cœur avec ses camarades. M. Jules Combarieu, dans une spirituelle improvisation, ménage avec art aux convives un nouveau plaisir : une lettre de M. G. Larroumet, remplie des mêmes regrets et des mêmes sentiments. Ces deux communications excitent la reconnaissance et les applaudissements de tous. M. Pouzet, en qualité de doyen d'âge porte la santé de M. Tarayre qu'une indisposition, heureusement sans gravité, a tenu éloigné de cette réunion. Enfin M. Pouzet remercie MM. Lurguie et Garrigues du plaisir qu'ils ont fait à chacun, et les loue de ce talent si souple qui leur permet d'être nouveaux et intéressants dans des discours où l'on pourrait craindre redite et monotonie. Puis s'adressant aux deux jeunes lycéens, invités, par une heureuse inspiration, à cette fête de famille, pour qu'une solidarité plus étroite s'établisse entre les anciens et les plus jeunes élèves du lycée, il fait l'éloge de cette précieuse qualité : la franchise si préférable à la « variable fraternité » et les invite toujours à en faire la règle de leur conduite. Le succès qu'a eu M. Pouzet a dû lui faire regretter de s'être fait d'abord un peu prier.

Ce n'est qu'à 10 heures 1/2 que l'on s'est séparé en se disant au revoir.

Instruction publique. — M. Andraud, licencié ès-lettres, professeur d'enseignement secondaire spécial (lettres), au collège de Figeac, est chargé de cours d'enseignement secondaire spécial (lettres), au lycée de Cahors (emploi nouveau).

M. Driesler, licencié ès-lettres, ancien boursier de licence, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (lettres), au collège de Figeac.

Perception. — Nous apprenons avec plaisir que, par arrêté du ministre des finances, en date du 22 janvier dernier, M. Pourcelle, fondé de pouvoirs de M. le trésorier-payeur général du Lot, est nommé percepteur à St-Céré, en remplacement de M. Blondeau, appelé à la perception de Gramat, dont le titulaire, M. Germane, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Armée. — L'Officiel publie la nomination, dans la réserve, de M. Parvieux, officier au 7^e de ligne.

Ecole de St-Cyr. — Le ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr, en 1887.

Caisse nationale d'épargne. — Opérations effectuées dans le département du Lot, pendant l'année 1886 :

Versements reçus de 5,613 déposants, dont 1,470 nouveaux, 1,216,418 fr. 52.
Remboursés à 2,510 déposants, dont 779 par solde, 959,258 fr. 12.
Excédant des versements, 257,160 fr. 40.

Sous-préfecture de Figeac

LETTRE DE MM. LES SÉNATEURS DU LOT

M. Vival, maire de Figeac, vient de recevoir de MM. les sénateurs du Lot une lettre rassurante. Après s'être longuement étendus sur les prétendues démarches des députés réactionnaires du Lot, annoncées dans le but de faire accroire qu'on leur devra le maintien de la sous-préfecture, MM. les sénateurs terminent ainsi :

Nos compatriotes de l'arrondissement de Figeac peuvent, d'ailleurs, se rassurer complètement. Le projet du gouvernement est mort-né. Nous ne pensons même pas qu'il résiste aux enquêtes et aux formalités préalables auxquelles il va être soumis. Il est plus que probable qu'il ne serait même pas adopté par la Chambre. Mais, en tous cas, nous pouvons vous affirmer, dès à présent, qu'il est et sera formellement condamné par le Sénat. Les déclarations qui seront faites au moment de la discussion du budget, au nom de la majorité républicaine du Sénat, ne permettront aucun équivoque sur les dispositions de cette Assemblée.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, quant à nous, nous combattons énergiquement le projet, et dans les bureaux et à la tribune, si c'est nécessaire.

Vos bien cordialement dévoués,
DE VERNINAC. — E. BÉRAL, sénateurs.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 8 février.

La Chambre discute le budget des recettes. Sur l'article 7, M. Hubbard dit que le bénéfice résultant de l'abaissement de taux d'intérêt des caisses d'épargne est porté aux produits divers du budget. Il demande que ce bénéfice constitue un fond de réserve pour les caisses d'épargne. L'Etat, dit-il, ne peut pas en disposer pour en faire un instrument de plus de dépense.

M. Wilson combat cette proposition. L'article 7 — projet du gouvernement — est repoussé, après pointage, par 269 voix contre 247.

BOURSE. — Cours du 7 fév.

3 0/0	78 7/2
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	82 30
4 1/2 0/0 ancien	104 45
4 1/2 0/0 1883	107 10

Dernier cours du 7 fév.

Actions Orléans	4,287 00
Actions Lyon	1,200 00
Obligations Orléans 3 0/0	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	297 75
Obligations Lombardes (jouissance)	301 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	334 00

4 ans de rhumatisme

Méry-ès-Bois (Cher). Je souffrais depuis quatre ans d'un rhumatisme dans le ventre et dans l'estomac, et j'avais des étouffements qui me causaient des maux de cœur ; j'étais quelquefois obligé de garder le lit ; bref, je souffrais beaucoup. Après avoir pris trois boîtes des bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve guéri. Hippolyte Bouquin. Légalisation de la signature par M. le maire.

Etude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE
A SUITE DE
Saisie immobilière

Adjudication fixée au douze mars prochain, jour de samedi, pardevant et à l'audience de Messieurs les présidents et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Combelles, huissier à la résidence de Cahors, en date du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré conformément à la loi, dénoncé par exploit du ministère du même huissier en date du quatorze décembre suivant, aussi visé et enregistré.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Pierre Borderies, aîné, marchand de bestiaux, domicilié à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Jean Arnaud, père, et Joseph Arnaud, fils, tous deux propriétaires, domiciliés ensemble aux Pontiers, commune de Larroque-des-Arcs.

La saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation d'icelui ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le 16 décembre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 111, numéros 8 et 9, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Billières, avoué, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le quatre janvier dernier, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Il a été régulièrement publié à l'audience des criées dudit tribunal civil de Cahors, le cinq février courant, et, ce jour-là, le tribunal, donnant acte de cette publication, fixa la vente au douze mars prochain.

Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie.

ARTICLE PREMIER

Une terre vaine, située à Planes Garrigues, commune de Lamadelleine, formant le numéro 1258, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance de un hectare, soixante-sept ares vingt-centiares.

ARTICLE DEUXIÈME

Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 1259 desdits plan et section, de contenance de un hectare, soixante-deux ares trente-trois centiares.

ARTICLE TROISIÈME

Une grange et pâtis, situés aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 1260 desdits plan et section, de contenance de un are vingt centiares. Cette grange est construite en pierres et couverte en tuiles canals ; elle a son entrée au midi ; derrière se trouve une étable à poules, couverte en tuiles.

ARTICLE QUATRIÈME

Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 1261 desdits plan et section, de contenance de un hectare, quarante-six ares quatre-vingt-dix centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits sont situés au lieu de Planes Garrigues, commune de Lamadelleine, canton nord de Cahors, arrondissement dudit Cahors, département du Lot. Ils sont la propriété des sieurs Jean Arnaud, père et Joseph Arnaud, fils, saisis, à divers titres et sont joints et exploités par eux.

Ils ont été saisis réellement sur leur tête et à leur préjudice et seront, en exécution de cette saisie, vendus et adjugés, vendus publiquement, d'autorité de justice, le douze mars prochain, jour de samedi à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les présidents et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville ; ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux charges, clauses et conditions contenues dans le cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué, ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci... 10 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le huit février mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ... février mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

